



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

Par **isabelle59118**, le **01/06/2012** à **19:08**

Bonjour, je voudrais savoir si dans une ASL qui comporte des maisons individuelles, des duplex en copropriété et du locatif le tout avec un seul permis de construire peut-on vendre les espaces verts et local collectif(jouxtant la copropriété) à la majorité: statuts ASL ou à l'unanimité? Notre syndic professionnel refuse l'unanimité, il est le président de l' ASL.En effet, certains copropriétaires veulent l'unanimité parce qu'ils sont directement concernés. Le conseil syndical(les propriétaires) ne cessent de vendre le côté espaces verts de la copro sans jamais toucher à leur côté et l'argent récolté est déposé sur un livret A qui sert à l'entretien courant des parties communes de l'ensemble immobilier sauf locatif. Qui dit vrai : le syndic ou les copropriétaires? Merci pour vos réponses.